

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du lundi 12 octobre 2026

Délibération CA n° 202610-3

DÉLIBÉRATION APPROBATION DU BUDGET RECTIFICATIF N°1 2026

*Vu le Code de l'Éducation, notamment les articles L.715-1 et L.715-2 ;
Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment ses articles 175, 176 et 177 ;
Vu le décret n°2014-1673 du 29 décembre 2014 modifié relatif à la Communauté d'Universités et d'Établissements Normandie Université ;
Vu l'arrêté du 7 août 2015 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes ;
Vu la délibération CA N° 201407-02 du 2 juillet 2014, portant approbation des statuts de Normandie Université ;
Vu la délibération CA N° 202209-02 du 26 septembre 2022 portant approbation des statuts modifiés de Normandie Université ;
Vu la délibération CA N°202307-02 du 3 juillet 2023 portant élection de Ronan CONGAR en qualité de Président de Normandie Université ;
Considérant la présentation du budget rectificatif n°1 2026 de Normandie Université.*

Article 1 :

Le Conseil d'Administration approuve les autorisations budgétaires suivantes :

- Un plafond global des emplois de 70.38 ETPT. Ce plafond global comprend un nombre total des emplois sous plafond État de 53 ETPT.
- 8 023 333 € d'Autorisations d'engagement dont :
 - 3 153 822 € en personnel
 - 4 844 511 € en fonctionnement
 - 25 000 € en investissement
- 8 023 333 € de Crédits de paiement dont :
 - 3 153 822 € en personnel
 - 4 804 511 € en fonctionnement
 - 65 000 € en investissement
- 8 160 726 € de prévision de recettes
- 137 393 € de solde budgétaire (solde bénéficiaire)

Article 2 :

Le Conseil d'Administration approuve les prévisions comptables suivantes :

- 1 602 393 € de résultat patrimonial (bénéfice)
- 1 440 615 € de capacité d'autofinancement
- 1 370 615 € de variation du fonds de roulement (augmentation)



Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier et de la situation patrimoniale sont annexés à la présente délibération.

Article 3 :

La présente délibération sera transmise à la Rectrice de l'académie de Normandie. Elle sera publiée, conformément aux dispositions relatives à la publication des actes à caractère réglementaire, sur le site internet de Normandie Université.

Le Conseil d'Administration approuve le budget rectificatif n°1 2026, de Normandie Université, tel que proposé ci-dessus

Résultats des votes – Nombre de votants : 29
Pour : 20
Abstention : 3
Contre : 0
Bulletins blancs : 0
Ne prend pas part au vote : 6
<i>Votes via l'outil Balotilo</i>

Adoptée en Conseil d'Administration le 12 octobre 2026,

Le Président de Normandie Université,

Ronan CONGAR

